REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 13 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	**En exercice**	**Ont pris part au vote**
33	**33**	**33**

Date de la convocation
6 décembre 2018

Date d'affichage
6 décembre 2018

Objet de la délibération
Pôle Administration ressources – direction des ressources humaines - Suppression de postes

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :
GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, ROYET Pierre, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure

Procurations :
DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
CREMADES Laurence donne procuration à BERTRAND Huguette

Absents :
Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois.

Vu l'avis du comité technique du 03.12.18 pour la suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant, à compter de ce jour, les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
Administrative	Attachés	Attaché principal	1
	Adjoints administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	7
		Adjoint administratif	3
	Techniciens	Technicien principal 1ère classe	1
Technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	5
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	3
		Adjoint technique	5
Sociale	Agents spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2
Médico sociale	Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	1
Police municipale	Agents de police municipale	Chef de police municipale	1
Culturelle	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1
Animation	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	3
Sportive	Educateurs des activités physiques et sportives	Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	1
Nombre total de postes concernés			**34**

****

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis,

VU l'avis du Comité Technique du 03.12.2018,

VU la proposition de monsieur le maire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux en procédant à ces suppressions d'emplois,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessus énumérés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2018
et publication ou notification du 19 DEC. 2018